

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

CESSION TERRAIN BÂTI - CÉRILLAN. AUTORISATION

Séance du 11 février 2020

L'an deux mille vingt , le onze février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, Mme Layrisse, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpech, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Augé à M Roucher
M Braun à Mme Alhaitz
Mme Dumas à M Mangon
M Dubos à M Auffret
M Claudin à Mme Picard
M Alban à Mme Hanusse
Mme Baron à Mme Nardini
M Cases à M Guichoux

Absent(s) :

M Demanes, M Camacho, Mme Rivière, M Morisset, M Cristofoli

Secrétaire de séance : M Xavier Delpech.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 février 2020
Rendue exécutoire le : 13 février 2020
Publiée le : 13 février 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 février 2020

CESSION TERRAIN BÂTI - CÉRILLAN. AUTORISATION

Mme Catherine Thibaudeau, Adjointe au maire déléguée à l'Urbanisme et au logement présente le rapport suivant.

Par délibération en date du 30 novembre 2016, le projet d'extension du groupe scolaire de Cérillan avait motivé la décision d'acquisition des parcelles DW37 et DW38. Depuis, ce projet a évolué. Une surélévation du bâtiment existant de l'école, avenue Voltaire, sera réalisée en lieu et place d'une extension. En conséquence, ce projet ne nécessite plus l'emprise foncière prévue lors de l'acquisition de ces parcelles.

Par délibération en date du 12 décembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé la division foncière de la parcelle DW38, située 8 rue Georges Bizet, pour une cession en vue de bâtir.

Actuellement, le solde bâti est composé d'un séjour, 2 chambres, cuisine, salle d'eau et garage pour une surface totale de 90 m² environ. Le terrain d'assiette cadastré DW38p et DW37 représente une superficie de 614 m² en droit propre et 456 m² en indivision.

Cette maison vacante depuis quelques mois représente désormais un risque de dégradation et/ou d'effraction qu'il y a lieu d'éviter.

Le service immobilier de l'office notarial de la Ville conseille un prix de vente à hauteur de 250 000 € net vendeur. Il convient d'acter le principe de cession au prix proposé.

La Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) a été régulièrement saisie dans le cadre de cette opération.

Après avis de la commission réunie le 4 février 2020.

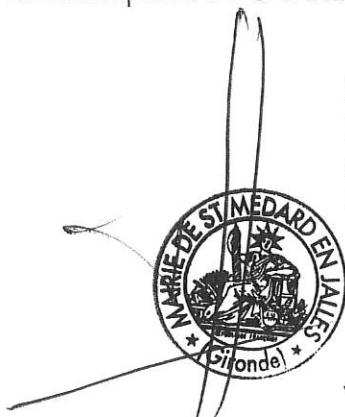
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la décision de vendre le solde bâti au prix net vendeur de 250 000 €.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession gratuite de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

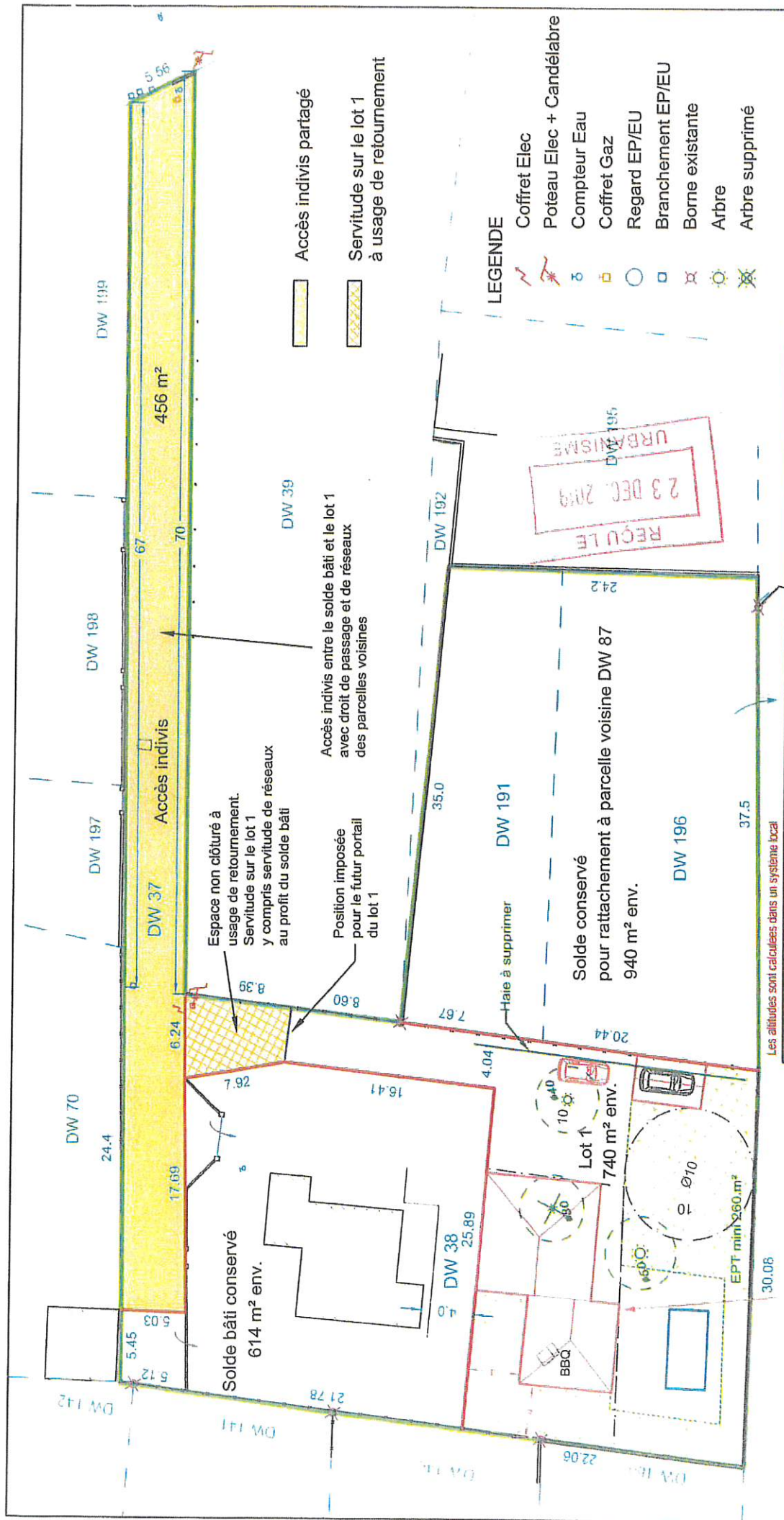
Impute la recette sur les crédits de l'exercice 2020, article 2115.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.



Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 11 février 2020
pour expédition conforme
Le maire,

Jacques Mangon




A	21/01/2019
B	03/09/2019
C	18/12/2019
D	23/12/2019
Dossier 180401A3	

COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES
PROPRIETE DE LA COMMUNE

HYPOTHESE D'IMPLANTATION

8 B, rue Georges Bizet
 Parcelles : Section DW - N° 37-38-191-196
 Echelle 1/400


 GEOMETRE-EXPERT
 CONSULTING


ACUBE GEOMETRE EXPERT
 62, Avenue Montesquieu
 33160 ST MEDARD EN JALLES
 Tel 05 56 05 01 55 - Fax 09 70 08 86 70
 arcube.ge@wanadoo.fr

Les altitudes sont calculées dans un système local

Le principe d'implantation des nouveaux bâtiments et le principe de gestion des espaces verts restent une hypothèse d'aménagement. Le projet de construction sera établi dans sa globalité dans le cadre d'un dépôt de permis de construire.

Plain pied
 ES 135 m²
 + annexe 20 m²
 SP 110 m²
 (ES max 122 m²)

Lot 1
 740 m² env.

Solde bâti conservé
 614 m² env.

Solde conservé pour rattachement à parcelle voisine DW 87
 940 m² env.

Haie à supprimer

Espace non clôturé à usage de retournement. Servitude sur le lot 1 y compris servitude de réseaux au profit du solde bâti




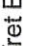





Position imposée pour le futur portail du lot 1

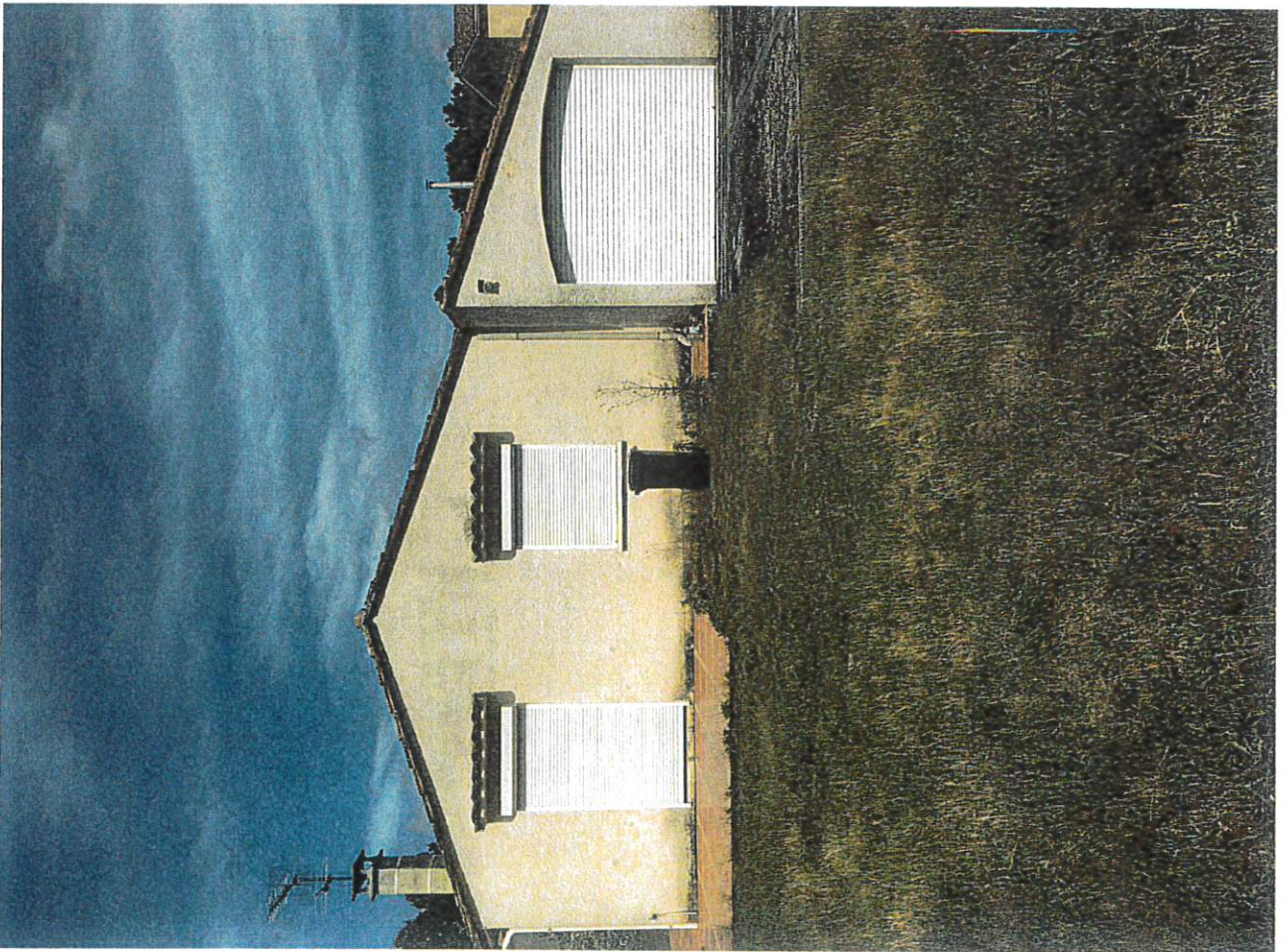
Accès indivis entre le solde bâti et le lot 1 avec droit de passage et de réseaux des parcelles voisines

Accès indivis partagé

Servitude sur le lot 1 à usage de retournement

LEGENDE

-  Coffret Elec
-  Poteau Elec + Candélabre
-  Compteur Eau
-  Coffret Gaz
-  Regard EP/EU
-  Branchement EP/EU
-  Borne existante
-  Arbre
-  Arbre supprimé





Echelle : 1/1000
06/01/2020



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_017
Date de la décision:	2020-02-11 00:00:00+01
Objet:	CESSION TERRAIN BÂTI - CÉRILLAN. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique:	033-213304496-20200211-DG20_017-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-213304496-20200211-DG20_017-DE-1-1_0.xml	text/xml	863
<i>nom de original:</i>		
DG20_017.pdf	application/pdf	1849492
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-213304496-20200211-DG20_017-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1849492

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 février 2020 à 11h01min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 février 2020 à 11h01min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2020 à 11h02min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2020 à 11h02min21s	Reçu par le MI le 2020-02-13